

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2023_12_14_02**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 11

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Yamina RIOU, Charles PARNET, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI et Chantal MAHOT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Florence MARTIN, Juanita FOUCHER, Thérèse BAZOT, Patricia MICHEL, Jean-Claude LECUIT et Serge FRETAULT.

Absent : Mireille Poilane s'est retirée du vote

Pouvoirs : Jean-Claude LECUIT à Marie-Ange FOUCHEREAU et Juanita FOUCHER à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Approbation des termes de la convention tripartite modifiée - MLH-CCVHA-CIAS pôles et maisons de santé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération DCA-2023-09-28-09 du conseil d'administration du CIAS validant les termes de ladite convention tripartite ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCVHA n°2023-11-30-19 du 30 novembre 2023 portant de nouveau présentation du projet actualisé de cession des cinq pôles et maisons de santé, notamment en ce que la cession est restructurée et portant approbation de la convention de partenariat tripartite de gestion locative amendée ;

VU le projet convention tripartite de gestion locative amendée entre Maine-et-Loire Habitat, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et le CIAS des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et Maine-et-Loire Habitat ont décidé de restructurer la cession des pôles et maisons de santé en opérant cette dernière en deux phases ;

CONSIDÉRANT qu'un des bureaux du pôle santé du Lion d'Angers devant être mis à disposition par Maine-et-Loire Habitat sera finalement occupé par un nouveau médecin ;

CONSIDERANT la nouvelle version de la convention tripartite annexée à la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la nouvelle version de la convention tripartite annexée à la présente délibération et en autorise la signature par le Président ou son représentant ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 14 décembre 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

Publication du : 18/12/2023



Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20231214-2023-12-14-02-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2023